



Conclusions et avis du commissaire enquêteur

Sur l'ensemble des étapes de la procédure, l'enquête s'est effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté en fixant les modalités. L'accueil et les conditions d'installation du commissaire enquêteur en mairie ont été très satisfaisants.

La mise à disposition du public du dossier n'a soulevé aucune difficulté particulière.

1 Conclusions du Commissaire-Enquêteur

Compte-tenu :

- De l'intérêt présenté par la réalisation d'un parc d'attraction sur le territoire de la commune de Vitry en Artois
- Du caractère limité des nuisances apportées
- De la préservation de l'environnement et des paysages
- De l'attention portée à la sécurité routière

2 Avis du Commissaire-Enquêteur :

- après avoir :

- pris connaissance du projet,
- m'être mis à la disposition des administrés qui l'auraient souhaité,
- consulté les services compétents et recueilli tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de ma mission,
- m'être rendu sur place en compagnie des participants à la réunion du 24 février 2021.
- et, après avoir procédé aux investigations jugées nécessaires, il ressort :
- **Que l'enquête a été menée réglementairement : délai, affichage, permanences, publicité, accueil du public,**
- **Que les mesures prises ou prévues dans le dossier permettent une bonne appréhension du sujet,**
- **Que le dossier respecte bien les dispositions des codes de l'urbanisme et de l'environnement**

Pour les motifs ci-devant énoncés et développés dans le rapport d'enquête publique,

Le Commissaire-Enquêteur émet un avis favorable sur l'enquête publique de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry en Artois

Le commissaire enquêteur

Jean-Yves LE MERRER

